



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les groupes environnementaux dénoncent leur mise à l'écart de la commission parlementaire sur la loi « Q-5 »

Québec, le 29 janvier 2026 - Alors que le projet de loi n°5, *Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale*, vise principalement à contourner les lois environnementales pour des projets dits « d'envergure nationale », plusieurs organisations environnementales dénoncent vigoureusement leur mise à l'écart par le gouvernement de la commission parlementaire et demandent à être entendues.

Les groupes avaient déjà tiré la sonnette d'alarme le 8 décembre dernier en dénonçant la multiplication des mesures législatives du gouvernement du Québec qui affaiblissent les lois et les contre-pouvoirs, marginalisent la science et réduisent la participation citoyenne sous prétexte « d'accélération économique ». « En écartant des voix pertinentes et essentielles durant ces consultations, le gouvernement persiste et signe dans son mépris répété des processus démocratiques », déplorent les groupes.

Pour les organisations, le manque de représentativité des groupes invités en commission parlementaire saute aux yeux et empêche une prise de décision éclairée. « Il est particulièrement préoccupant de constater la surreprésentation des secteurs industriel et patronal qui, on le sait, sont les principaux demandeurs de la vague de déréglementation actuelle. D'ailleurs, c'est la deuxième fois en quelques semaines que la Commission des finances publiques fait l'impasse sur les groupes environnementaux alors que les projets de loi 5 et 7 touchent directement leurs secteurs d'activités », expliquent les organisations.

Les groupes sont d'avis que le projet de loi n°5 est problématique à de nombreux niveaux et qu'il enferme le Québec dans des voies risquées difficiles à inverser. Ils déplorent notamment les pouvoirs démesurés accordés au ministre des Finances au détriment de nos institutions démocratiques essentielles et le fait que les promoteurs pourront réaliser des travaux préparatoires risquant de détruire des milieux naturels avant même de recevoir les autorisations nécessaires. Les organismes s'inquiètent aussi de voir le BAPE muselé, alors qu'il ne pourra pas

recommander la non-réalisation du projet même si les impacts sociaux et environnementaux sont majeurs pour le milieu d'accueil.

« Avec sa loi « Q-5 », le gouvernement ne coupe pas dans la paperasse, il coupe dans la protection légale de la population et du territoire québécois. Cette tentative d'accélérer le développement industriel et d'infrastructures risque d'aboutir, à la manière de Northvolt, à des projets mal ficelés, sans acceptabilité sociale, et dont les impacts sur la santé de la population et des écosystèmes ne seront connus que trop tard. Personne n'en sortira gagnant et c'est pour cela qu'on exige d'être entendus », concluent les organismes.

Organisations signataires :

Nature Québec, Fondation David Suzuki, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, SNAP Québec, Équiterre, Regroupement national des conseil régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Vivre en Ville, Eau Secours, Fondation Rivières

- 30 -

Pour de plus amples informations ou une entrevue avec les médias, veuillez contacter :

Lucie Bédet, chargée des communications
Nature Québec
581 980-8198 | lucie.bedet@naturequebec.org

Cyrielle Maison, responsable principale des communications
Fondation David Suzuki
514 871-4932 | cmaison@davidsuzuki.org

Nicolas Valente, conseiller en communications
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
514 861-7022 #3524 | nicolas.valente@rncreq.org

Mathieu Langlois, responsable des communications
Eau Secours
514 588-5608 | communications@eausecours.org

David Beauchamp, responsable des communications
Fondation Rivières
514 272-2666 #307 | communications@fondationrivieres.org

Marion Depoisier, coordonnatrice des communications
SNAP Québec
819 968-4321 | communications@snapquebec.org